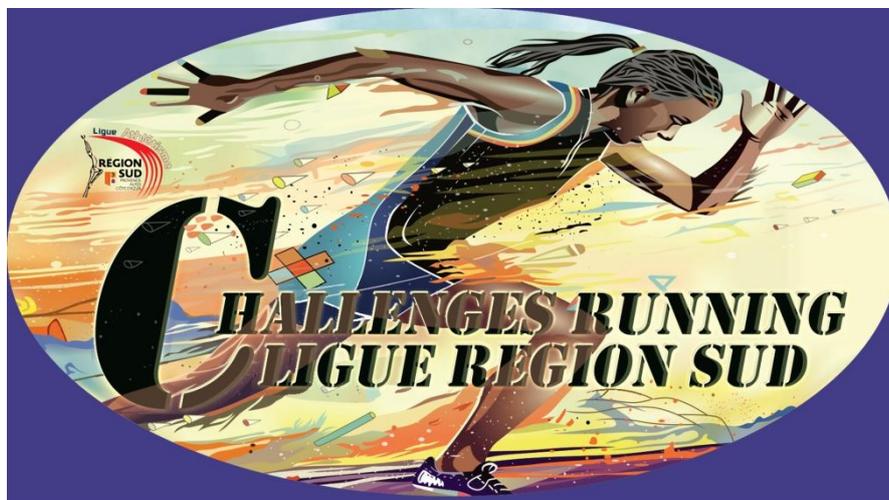


Challenge Ligue d'Athlétisme Région Sud « Trophée Crédit Mutuel Ligue d'athlétisme Région Sud »

Courses Route Saison 2024 / 2025



Objectifs

- Promouvoir les courses running, principalement les courses labélisées.
- Valoriser les clubs FFA et l'esprit Club.
- Décerner la mention : " Challenge Régional des Courses Running région sud ", « Trophée Crédit Mutuel » aux courses sélectionnées.
- Soutenir la participation des athlètes et des clubs, selon trois critères:
 - Les performances réalisées.
 - La régularité de la participation
 - L'engagement des Clubs
- Encourager les courses running qui répondent à un cahier des charges précis sur la qualité et la sécurité de leur épreuve



Les courses sélectionnées :

Le lien pour accéder à une vidéo d'explication et de localisation des challenges.

<https://youtu.be/SDkvALXI6nE>



Le site internet des courses du challenge route saison 2023 / 2024 :

Le tableau des courses du challenge route saison 2023 / 2024

Sera téléchargeable sur internet version papier



Règlement

I. *Condition d'accès au challenge*

Le challenge est réservé aux athlètes ayant une licence FFA-REGION SUD.

Pour une gestion informatique fiable du challenge, il est important que les participants remplissent intégralement leur bulletin d'inscription à chaque course, sans modification d'une épreuve à l'autre en spécifiant leur numéro de licence.

II. *Trois challenges en un...*

1. Challenge Performance, uniquement sur des courses à label.

- *Cotation*

Les courses étant mesurées officiellement, les points seront attribués en fonction des performances chronométriques en appliquant le barème en vigueur établi par la Ligue d'Athlétisme Région Sud et basé sur les records de France. (voir annexe 1). [Lien vers la table de cotation](#) (à venir)

- *Classement*

Il sera réalisé sur cinq courses à label entre le 01/09/2024 et le 31/08/2025.

Pour les coureurs ayant effectué un nombre plus important de course, seules les cinq meilleures seront comptabilisées.

- *Récompenses*

Seront récompensés, les trois premiers hommes et femmes au classement scratch ainsi que les premiers hommes et femmes de chaque catégorie : Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Masters.

Pour les catégories minimes, cadets et juniors, attention au respect des distances maximales, Minimes : 5km ; Cadets: 15km et Juniors : 25km



Il n'y aura pas de possibilité de cumul : Un coureur récompensé dans le classement scratch d'un challenge ne pourra pas l'être dans le classement d'une catégorie. C'est le coureur suivant qui sera récompensé dans le classement catégorie.

En cas d'égalité, le nombre de course effectué par le coureur sera prise en compte (performance + nombre de course).

2. Challenge Fidélité

- *Principe et Cotation*

Chaque athlète féminine et masculin marquera un point par course du challenge à laquelle il aura participé.

- *Classement*

Il sera également effectué par comptabilisation des points de l'athlète.

- *Récompenses*

Seront récompensés le premier athlète féminin et masculin ayant réunis le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité, sera récompensé le participant qui aura le plus grand nombre de points cumulés (fidélité + performance).

Un coureur récompensé au challenge performance ne pourra prétendre être classé au challenge fidélité.

3. Challenge des clubs

Basé sur le nombre de participants licenciés dans les clubs de la Ligue région sud participants aux courses du challenge.

III. Conditions de consultation des classements intermédiaires

Sur le site de la ligue d'Athlétisme région sud

challenges-running-region-sud.fr

IV. Réclamations

En cas d'ex-æquo ou de litige, seule la Ligue d'Athlétisme région sud est habilitée à prendre les décisions nécessaires.

V. Récompenses



Les remises de prix de ces challenges se feront lors d'une soirée dédiée au Running.

VI. Points de règlement

- *Le challenge est organisé en cohérence de la saison sportive. 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.*

Toutefois la licence de la saison 2023-24 restera valable pendant le mois de septembre 2024 jusqu'à son renouvellement. En cas de non renouvellement avant le 1^{er} octobre 2024, les performances individuelles réalisées en septembre 2024 et durant la période de non-renouvellement seront rétroactivement annulées.

[Annexe 1 : Table de cotations challenge route](#)

